



Deuxième appel de propositions
de recherche ouvert
2013-2014

I. Renseignements généraux sur le MEOPAR

Fondé en 2012, le réseau de centres d'excellence MEOPAR (Marine Environmental Observation Prediction and Response), par le biais de partenariats, est en voie de monter une équipe de chercheurs canadiens qui se pencheront sur les questions critiques relatives à l'incidence de l'activité humaine sur le milieu marin et l'impact des dangers liés au milieu marin sur les activités humaines dans les zones côtières.

La vision du MEOPAR est d'inspirer et de rehausser le leadership canadien dans le domaine de l'observation, de la prédiction et de l'intervention en milieu marin. Le MEOPAR se veut une source de connaissances, de technologie et de personnel qui permettra aux collectivités canadiennes et à l'industrie d'être plus résilientes et de tirer profit de nouveaux débouchés économiques grâce à une relation informée avec le milieu marin en constante évolution.

Le MEOPAR s'est fixé sept objectifs qui actualisent sa vision :

Réseau opérationnel : promouvoir un réseau opérationnel d'observation, de prédiction et d'intervention en milieu marin le long du littoral canadien par le biais d'une approche concertée interpellant les agences gouvernementales, le milieu universitaire, les municipalités, les organisations non gouvernementales et l'industrie.

Échange d'information et de savoir : améliorer l'échange d'informations et de savoir entre les collectivités, le secteur public et le secteur privé, les O.N.G., le milieu universitaire et le gouvernement dans le but d'améliorer la capacité d'intervention et la résilience des divers intervenants face aux risques émergents dans le milieu marin.

Évaluation des dangers dans les zones nordiques : fournir de l'information scientifique et évaluer les risques marins afin d'orienter le développement économique et communautaire dans le milieu marin du Grand Nord canadien.

Participation du secteur privé : renforcer l'expertise du secteur privé canadien en matière d'observation, de prédictions et d'intervention et appliquer cette expertise à la résolution de problèmes nationaux et internationaux.

Coopération internationale: promouvoir la coopération internationale en matière d'observation, de prédiction et d'intervention en milieu marin, en appliquant les pratiques exemplaires et le savoir-faire de la communauté internationale pour le bienfait des Canadiens.

Recherche fondamentale : en arriver à une meilleure compréhension des risques et des vulnérabilités et améliorer notre capacité de prédire les risques et les dangers pouvant survenir en milieu marin.

Débouchés économiques : créer de nouveaux débouchés économiques par le biais de l'accroissement de la résilience de même que la commercialisation et l'application de nouvelles approches à l'observation et à la prédiction marine.

Le réseau MEOPAR travaille en étroite collaboration avec les agences gouvernementales, l'industrie et ses partenaires internationaux à la mise au point de nouveaux mécanismes pour l'échange de savoir-faire, de données, d'infrastructure et de stratégies permettant d'anticiper et d'intervenir efficacement en cas d'urgence marine. Armé d'un mandat pouvant aller jusqu'à une quinzaine d'années, le MEOPAR aura un impact fondamental sur l'état de préparation du Canada face aux dangers liés au milieu océanique.

Le programme de recherche du MEOPAR comprend actuellement sept projet dont trois ont reçu des fonds à la suite du premier appel de propositions de recherches ouvert au cours de l'exercice 2012-2013. Ces projets souscrivent à l'un des deux axes thématiques suivants.

Thème 1 Les activités du thème 1 visent à améliorer la capacité des agences gouvernementales, des collectivités côtières et du secteur privé de réagir aux urgences marines courantes et futures dans des délais opportuns, allant d'un intervalle *d'heures* à un *intervalle saisonnier*.

Thème 2 Les activités du thème 2 visent à améliorer la capacité du gouvernement, du secteur privé et des collectivités côtières de réagir aux urgences marines en mettant au point de nouveaux outils de prévision et de planification mieux adaptés aux urgences marines pouvant survenir sur une échelle de temps allant d'un intervalle saisonnier à un siècle.

Le réseau est appuyé par un noyau Prédiction et un noyau Observation qui fournissent un soutien technique et scientifique à l'ensemble des projets.

Le deuxième appel de propositions ouvert du MEOPAR permettra à celui-ci d'ouvrir la porte à de nouveaux participants et d'atteindre ses objectifs de recherche stratégiques.

II. Appel de propositions ouvert de 2013-2014

A. Durée du projet et montant d'aide

Pour les fins du deuxième appel de propositions ouvert de 2013-2014, le MEOPAR dispose d'un fonds pouvant aller jusqu'à quatre millions de dollars destiné au financement de projets pendant la période allant de l'été 2014 au printemps 2017. Deux types de projets seront pris en considération notamment : a) projets pluriannuels intégrés s'échelonnant sur toute la période de financement; b) projets de plus courte durée pouvant aller jusqu'à dix-huit mois.

Les projets de courte durée peuvent porter sur des sujets de recherche précis (y compris la recherche exploratoire) ou une activité de synthèse. Les projets de longue durée recevront une aide financière initiale pour une période de trois ans. Moyennant de bons résultats et une évaluation favorable par le MEOPAR, une aide supplémentaire pourra être accordée afin de prolonger le projet jusqu'à cinq ans. Cette aide supplémentaire ne sera possible que dans la mesure où les fonds du MEOPAR destinés à cette fin sont renouvelés au-delà de 2017. À noter par ailleurs que tous les projets doivent rendre compte de leurs activités à la fin de chaque exercice et faire l'objet d'une évaluation par le MEOPAR.

B. Domaines de recherche

Dans le cadre de son mandat de recherche, le MEOPAR veut encourager un grand nombre de projets variés. Le MEOPAR accueillera les lettres d'intention d'auteurs de projet susceptibles de faire avancer les objectifs de recherche du MEOPAR tel qu'énoncé à la section 1. Les consultations exhaustives menées par le MEOPAR auprès de multiples intervenants partout au Canada ont permis de cerner les résultats que l'on cherche à atteindre par le biais de la recherche. Ce sont les résultats suivants :

- ***Gestion et communication améliorées des données marines environnementales et des risques auprès des utilisateurs et du public;***
- ***Réduction de l'impact du commerce maritime tels que le transport maritime à courte distance sur les écosystèmes marins;***
- ***Réduction des risques associés aux grands projets d'aménagement côtier (installations portuaires, exploitation minière, chantiers navals, aquaculture, etc.)***
- ***Mise au point de systèmes d'observation et de prédiction pour appuyer la sécurité des activités d'exploitation gazière et pétrolière en haute mer et les mesures d'intervention d'urgence; mise au point de normes opérationnelles pour les activités d'exploration pétrolière dans les zones dangereuses;***
- ***Mise au point, optimisation et intégration de technologie d'observation novatrices (systèmes robotisés, alimentation électrique, transmission de données, etc.) relatifs aux risques et aux dangers dans le secteur océanique;***
- ***Amélioration de la littératie dans le domaine des océans (par ex. : grâce à l'éducation et à la formation dans le domaine de la sécurité, des risques et des dangers liés au milieu marin);***
- ***Amélioration de la gouvernance (c'est-à-dire la planification, les politiques, la prise de décision et le régime réglementaire) de l'observation marine, du transport***

maritime, de l'exploitation gazière et pétrolière, de l'aménagement des zones côtières, de l'infrastructure des collectivités côtière, de la sécurité et du sauvetage et enfin l'intervention d'urgence;

- ***Améliorer la coordination, la communication, l'échange de données et la mobilisation des ressources parmi les divers paliers du gouvernement et les organismes non gouvernementaux de même que les partenaires internationaux afin de permettre le redressement économique et social des collectivités touchées par un sinistre maritime.***

Toutes les soumissions seront évaluées de façon impartiale (selon les critères énoncés dans la section E ci-dessous). Nous encourageons toutefois les auteurs de projets à tenir compte des priorités précitées en élaborant leur proposition.

C. Structure de l'équipe et admissibilité du projet

Fidèle au principe du programme de Réseaux de centres d'excellence, le MEOPAR cherche à nouer des partenariats multisectoriels et interdisciplinaires. **Par conséquent, pour être admissible, le projet doit réunir des chercheurs de diverses disciplines (sciences naturelles, sciences sociales et sciences de la santé) et faire appel à la collaboration de multiples secteurs (par ex. : milieu universitaire, secteur privé, gouvernement, ONG).** Les projets de longue durée devront encourager davantage une participation pluridisciplinaire. Nous encourageons les soumissionnaires à prendre appui sur les initiatives et les projets existants, y compris les projets courants du MEOPAR, s'il y a lieu, et d'inclure des participants internationaux le cas échéant.

La proposition de tout chercheur ou organisation qui désire recevoir des fonds du MEOPAR doit satisfaire aux conditions d'admissibilité générales d'au moins un des organismes de dotation de fonds fédéraux suivants : le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ou l'institut de recherche en santé du Canada (IRSC).

Le MEOPAR accorde une attention particulière aux projets qui peuvent démontrer que les utilisateurs participent à l'identification de l'objet de la recherche de même qu'à la conception, au soutien et à la conduite des activités de recherche proprement dites. On entend notamment par «utilisateurs» : l'industrie du transport maritime, les pêcheurs professionnels, les entreprises d'exploitation gazière et pétrolière en haute mer, les collectivités côtières, les organismes environnementaux, les agences et ministères du gouvernement dont le mandat touche au secteur océanique et les entreprises de technologie marine pour ne nommer que ceux-là.

Nous encourageons fortement les soumissionnaires à solliciter le soutien des partenaires extérieurs (contribution en nature ou en espèces) et les intégrer au projet. Il est également souhaitable, dans la mesure du possible, d'aligner la proposition de

recherche sur des projets existants du MEOPAR et les projets courants et futurs des partenaires gouvernementaux du MEOPAR (voir www.meopar.ca).

Tout chercheur qui désire être considéré par le MEOPAR pour les fins de financement de sa proposition doit se limiter à deux lettres d'intention.

D. Procédure

Avant de soumettre une proposition, il est à conseiller de consulter le plan stratégique et le programme de recherche du MEOPAR, lesquels sont tous deux disponibles sur notre site Web (voir www.meopar.ca).

La lettre d'intention doit être accompagnée d'une description du projet ne dépassant pas trois pages à simple interligne (pas plus de six lignes au pouce), en caractères réguliers de 12 points, avec des marges de 0,75 pouces des quatre côtés de la page.

La description de projet doit comprendre les éléments suivants :

- le problème faisant l'objet de la recherche y compris le survol de l'état actuel des connaissances;
- les contributions particulières à la vision du MEOPAR et la relation avec les buts du MEOPAR;
- un résumé de l'approche utilisée et les résultats visés;
- les questions sociales et les politiques publiques à prendre en considération;
- la participation des utilisateurs et des partenaires externes;
- le calendrier des activités de recherche;
- la perspective à long-terme (c.-à-d. au-delà de la durée du projet s'il y a lieu);
- le budget (annuel) estimatif en suivant le tableau ci-dessous :

Catégorie	Année 1	Année 2	Année 3	Total
Personnel				
Matériaux, fournitures, dissémination				
Voyages				
Équipement				
Total				
Contribution espérée des partenaires				
Montant d'aide demandée au MEOPAR				

Bien qu'un budget estimatif soit suffisant pour les fins de la lettre d'intention, la

proposition proprement dite doit être accompagnée d'un budget détaillé avec une ventilation par catégorie. De même, il est bon d'indiquer les partenaires et les bailleurs de fonds externes mais il faut également joindre à la lettre d'intention une lettre de soutien de chacun d'entre eux.

Indiquez enfin sur une feuille distincte la composition de même que les titres et compétences des membres de l'équipe de chercheurs. Ajouter une page pour les références, le cas échéant.

Bref, la soumission accompagnant la lettre d'intention ne doit pas dépasser cinq pages : trois pages pour la description de projet, une page pour l'équipe de chercheurs, une page pour les références. Prière de numéroter les pages et d'indiquer dans l'en-tête le nom du chercheur principal et le titre du projet. Les soumissions qui ne respectent ces normes seront rejetées.

Les soumissionnaires doivent faire parvenir leur lettre d'intention et les pièces justificatives au plus tard à 15 h, heure de l'Atlantique, le 10 janvier 2014. Le tout doit être envoyé par courriel en format PDF à l'adresse suivante : admin@meopar.ca

E. Évaluation

Les lettres d'intention seront d'abord évaluées par le Comité de gestion de la recherche (CGR) du MEOPAR. Le comité transmettra ensuite les résultats de l'évaluation au conseil d'administration de même que ses recommandations quant aux candidats qui devraient être invités à soumettre une proposition complète. Les invitations à soumettre des propositions complètes seront envoyées en février 2014. Les propositions devront être soumises dès avril 2014. Les décisions de financement seront annoncées en juin 2014. Compte tenu de la nature de certains projets, nous nous réservons le droit de faire appel à de tierces parties pour les fins d'évaluation de la soumission, le cas échéant. Les soumissionnaires retenus peuvent espérer recevoir des fonds dès l'été 2014, sous réserve des dispositions des ententes de réseaux. Voir ci-dessous le calendrier détaillé de la procédure.

Calendrier de la procédure d'appel de propositions de 2013-2014	
Lancement de l'appel de propositions	30 octobre 2013
Date limite pour les lettres d'intention	10 janvier 2014
Évaluation des lettres d'intention	janvier et février 2014
Date limite de soumission des propositions	25 avril 2014
Évaluation par le CGR et évaluation externe	mai et juin 2014
Recommandations au conseil	juin 2014

Les critères d'évaluation des lettres d'intention seront les suivants :

1	Conformité aux objectifs du MEOPAR
1.1	Buts stratégiques du MEOPAR
	<i>La proposition de projet doit démontrer un lien convaincant avec l'un ou plusieurs des objectifs du MEOPAR tel qu'énoncé à la section 1.</i>
1.2	Participation des utilisateurs
	<i>Les utilisateurs doivent être impliqués dans la formulation du projet et le plan de recherche.</i>
2	Niveau de compétence et multidisciplinarité de l'équipe de recherche
2.1	Admissibilité
	<i>Le chercheur principal doit être autorisé à recevoir des fonds.</i>
2.2	Représentation interdisciplinaire
	<i>L'équipe doit obligatoirement réunir des spécialistes en sciences naturelles et en sciences sociales.</i>
2.3	Qualité de l'équipe de recherche
	<i>L'équipe doit être de qualité exceptionnelle sans lacune évidente.</i>
2.4	Participation internationale
	<i>L'équipe peut inclure des collaborateurs de l'étranger à condition que leur participation soit utile et pertinente pour le Canada.</i>
3	Structure et soutien multisectoriel
3.1	Participation de multiples secteurs
	<i>Le projet doit atteindre un niveau exceptionnel de partenariats multisectoriels (gouvernement, milieu des affaires, milieu universitaire, ONG, etc.).</i>
3.2	Prendre appui sur les initiatives existantes
	<i>Le projet doit viser l'intégration et le prolongement des initiatives canadiennes existantes, en particulier les projets courants du MEOPAR.</i>
3.3	Contributions de tierces parties
	<i>Le projet doit prévoir d'importantes contributions en nature ou en espèce de tierces parties.</i>
4	Mérite de la proposition
4.1	Innovation / Originalité
	<i>Le projet doit briller par son originalité et son esprit d'innovation et pouvoir contribuer de façon concrète à l'avancement dans le domaine.</i>

4.2	Faisabilité du projet
	<i>Les objectifs, les jalons et la méthodologie du projet doivent être clairs et réalistes.</i>
5	Formation de personnel hautement qualifié
5.1	Participation de personnel hautement qualifié
	<i>Le projet doit préciser les responsabilités et l'engagement ferme des promoteurs à l'égard de l'intégration de personnel hautement qualifié.</i>
5.2	Stratégie de formation
	<i>La proposition doit comprendre un plan clair et novateur de formation de personnel hautement qualifié impliquant des partenaires non universitaires.</i>

Les candidats invités à soumettre une proposition complète recevront une liste de critères plus détaillés en temps et lieu.

Pour toute question sur l'Appel de propositions ouvert du MEOPAR, prière de vous adresser à :

M. Neil Gall

Directeur administratif, MEOPAR
1355 Oxford Street, Suite 2-41
Halifax, NS, B3H 4J1
(t) 902.494.4386
(c) neil.gall@meopar.ca